

Rapport financier de l'ADHUC pour l'année 2022

Ce rapport présente le bilan financier de l'ADHUC pour l'année civile 2022, et se décompose en trois parties : les recettes, les dépenses, et le tableau récapitulatif. Il est à noter qu'il y aura dans ce rapport une redondance avec l'année précédente : du fait du retard pris pour l'enregistrement à l'Urssaf, les factures établies en 2021, qui nous avons présentées dans le rapport de l'année dernière, n'ont été réglées effectivement qu'en 2022, et seront donc décomptées à nouveau cette année.

1. Recettes

Les recettes de l'ADHUC pour l'année 2022 ont été exclusivement constituées par les dons ponctuels reçus sur Hello Asso depuis la levée de fonds initiée en avril 2021 et qui se poursuit à ce jour.

Dans le temps, les dons se sont décomposés comme suit :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1742,40 €	2081,90 €	1545,90 €	2799,90 €	1712,90 €	1514,40 €	1423,95 €	1549,85 €	1409,85 €	1603,30 €	1601,35 €	1556,35 €

Sur la période, les revenus sont donc assez inégaux, le mois d'avril se distinguant par la présence d'un don de 1000€ qui augmente radicalement le résultat. Six mois présentent un revenu inférieur à 1 600 € (revenu de fonctionnement assurant le paiement d'une vidéo, voire plus bas), mais sont compensés par les autres.

À noter que la période de janvier à avril 2023 augure de chiffres similaires, avec un mois de janvier à 1474 €, et les trois suivant oscillant autour de 1640 à 1790 € environ.

Sur l'année 2022, l'ADHUC a donc dégagé des recettes de 20 498,10 €.

2. Dépenses

Les dépenses de l'ADHUC se partagent en trois groupes : paiement des vidéastes, frais matériels nécessaires à la création, et frais administratifs.

2.21 Paiements versés aux vidéastes

Lors de l'assemblée générale de 2021, le conseil d'administration de l'ADHUC a approuvé les facturations proposées par Antoine Resche (désormais Histony) et Manon Lotterie (désormais Loma), élevées selon la ligne suivante :

- 800 € bruts pour un épisode standard.
- 200 € bruts pour une vidéo courte (cas spécifiquement lié à l'épisode 0 de la série sur 1814-1848).
- 1 000 € bruts pour les vidéos dites « longues »
- 200 € bruts (pour Histony) et 400 € bruts (pour Loma) pour les interviews (la différence étant justifiée par le fait que, sur ces vidéos, Histony ne se charge pas de l'écriture contrairement aux autres).
- 210 et 250 € bruts pour la réalisation de deux vignettes refaites par Loma¹
- 1 000€ bruts versés à Histony pour le sous-titrage des anciens épisodes sur la Révolution française, terminé durant l'été 2022².

En 2022, outre l'opération de sous-titrage, ont été réalisées deux vidéos longues (les présidentielles, et Henri Guillemin), et sept épisodes normaux. La vidéo d'annonce de la sortie des podcasts n'a pas été rémunérée.

Au total, les dépenses consacrées aux droits d'auteurs reversés en 2022 (comprenant celles facturées en 2021) ont été de 20 203,19 € reversés à Histony et Loma, et de 3573,00 € reversés à l'Urssaf au titre du précompte.

2.22 Frais matériels (création)

Ces frais comprennent le paiement de divers services informatiques. Toute dépense n'est remboursée par l'ADHUC que justifiée et sur présentation d'une facture.

En 2022, les dépenses ont été décomposées ainsi :

- Logiciels : 691,72 €
- Hébergement Wordpress : 48 €
- Newsletter Sendinblue : 246,24 €
- Hébergement des podcasts : 72 €

Total : 1 057,96 €

¹ Il s'agit des vignettes des « VVS la suite » « L'histoire peut-elle être neutre ? » et « Existe-t-il une histoire officielle ? », dont la mauvaise qualité initiale desservait la visibilité.

² Par convention, il est décidé que pour les vidéos rémunérées à venir, le sous-titrage conditionne la rémunération : il est donc, depuis 2021, réalisé à la sortie. Les lives n'étant pas rémunérés, ils ne sont pas concernés par cette mesure. Comme pour les anciennes vidéos, le travail de sous-titrage pourra faire l'objet d'une rémunération proportionnelle à la durée de la vidéo.

2.23 Frais de gestion

Les dépenses de gestion de l'ADHUC sont actuellement minimales et comprennent les frais bancaires ainsi que, à la marge, quelques frais usuels (achat de timbres...).

En 2021, ces dépenses ont été de :

- Frais bancaires : 90,94 €
- Autres : 24,01 €

3. Bilan

Au premier janvier 2022, les réserves de trésorerie étaient de 19 689,30 €

Les recettes 2022 de l'ADHUC ont été de 20 498,10 €

Les dépenses ont été de 24 949,10 €

Au 31 décembre 2022, les réserves sont donc de 15 238,30 €

Le déséquilibre apparent entre les recettes et dépenses, laissant un déficit de plus de 4 000 € sur l'année, est trompeur, car il est dû à la régularisation des droits d'auteurs dus sur toute l'année 2021, effectuée courant 2022. En réalité, l'ADHUC est donc à l'équilibre et bénéficie de solides réserves constituées par la masse de dons des premiers mois.

Concernant les perspectives, un revenu mensuel moyen de 1600 € permet de maintenir la production théorique d'une vidéo classique par mois, mais cela ne prend pas en compte les frais de fonctionnement, et la possibilité de sorties de vidéos plus longues, payées plus cher. Cependant, compte tenu de l'absence de publications durant l'été, les comptes restent équilibrés.

Lors de l'AG annuelle, le conseil s'est par ailleurs prononcé sur la nécessité de conserver systématiquement un seuil de sécurité de 1 000€ sur le compte pour les dépenses urgentes en cas d'imprévu touchant à la pérennité de l'association ou de son activité. Dans les faits, ce seuil de sécurité est actuellement largement atteint.

Les tarifs facturés par Histony et Loma seront appelés à être renégociés lors des futures AG, à la hausse ou à la baisse selon la santé financière de l'association et en prenant en compte la moyenne des revenus mensuels, afin que l'ADHUC ne se mette pas à vivre au-dessus de ses moyens.

Au nom du CA de l'ADHUC, ainsi que d'Histony et de Loma, nous remercions tous les donateurs et donatrices qui rendent ce fonctionnement possible.

À Brest, le 26 mai 2023,

La trésorière



La présidente

